

Prévenir en amont votre coordonnateur concernant votre recherche de stage

Les agréments des stages industriels sont nationaux

Le poste est-il agréé ?

OUI

Préparer la commission d'adéquation par un dossier :

Que faire ?

- Prévenir les représentants des internes (ville d'accueil et de départ)
- Être sûr que l'industriel finance le stage

Quand déposer le dossier ?

Dossier à envoyer avant la date limite

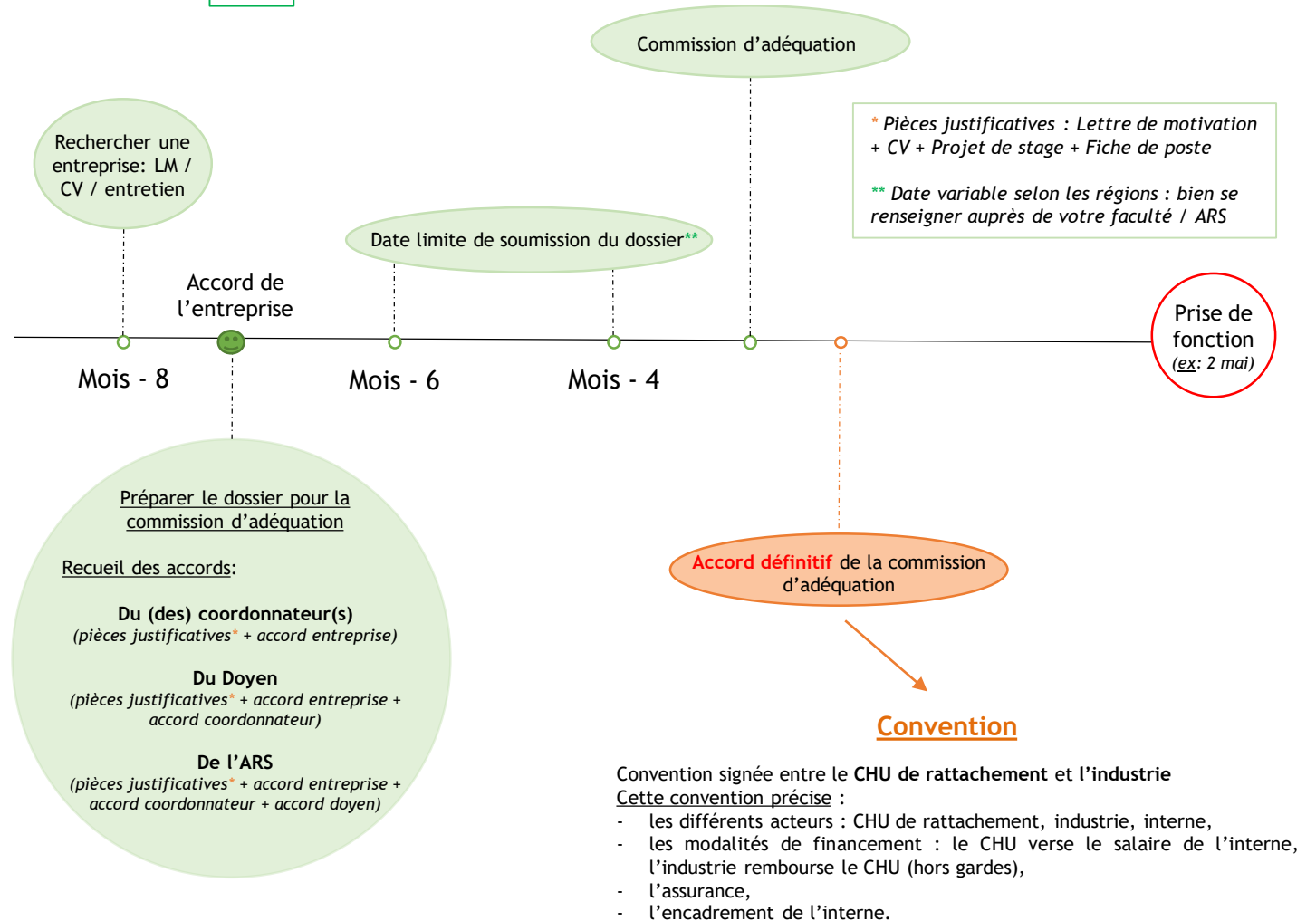
! \ Varie selon la région

Que comporte le dossier ?

→ Formulaire de « demande de stage en industrie »

(à retirer auprès de votre scolarité):

- Accord de l'entreprise
 - Accord du coordonnateur de DES (local / régional)
 - Accord du Doyen de votre UFR de rattachement
 - Accord de l'ARS
- + Lettre de motivation + CV + Projet de stage + Fiche de poste



Prévenir en amont votre coordonnateur concernant votre recherche de stage

Les agréments des stages industriels sont nationaux

Le poste est-il agréé ?

NON

Faire agréer -> dossier pour la **commission d'agrément**:
(procédure classique)

Qui prévenir ?

- Le coordonnateur de DES (local / régional)
- Les représentants locaux des internes

Quand déposer le dossier ?

Avant la date limite - date fixée par le président de la commission (**1 par an**)

A qui ?

A l'ARS et au coordonnateur de DES

Que comporte le dossier ?

- Formulaire d'agrément rempli par l'industrie (Cf. site de votre ARS)
- Projet pédagogique, rédigé par l'industrie

